

Orthophonie

Vous cherchez un milieu de stage au CSSDM dans le cadre de votre programme d'études en orthophonie?

Voici des informations pour vous guider.

Principaux programmes d'études reconnus par le CSSDM

Dans ce domaine d'études, le CSSDM accueille généralement des stagiaires en provenance des programmes suivants :

- Baccalauréat en orthophonie
- Maîtrise en orthophonie.

Possibilités de stage au CSSDM

Dans le cadre de ces programmes d'études, vous pouvez effectuer un stage dans l'un de nos [établissements de l'enseignement primaire, secondaire ou spécialisé](#) par l'entremise des Services éducatifs du CSSDM. En collaboration avec l'orthophoniste qui vous accompagnera lors de votre stage, vous contribuerez à poursuivre deux objectifs principaux :

- Accompagner les élèves présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés langagières dans le développement de leurs compétences, leurs apprentissages scolaires et leur socialisation.
- Soutenir le milieu scolaire dans la mise en place de conditions propices au développement du langage et à la réussite éducative de tous les élèves.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos orthophonistes? Lisez le témoignage de nos ambassadeurs : [Anne-Julie](#) et [Annie-Claude!](#)

Marche à suivre pour faire une demande de stage au CSSDM

Transmettre un courriel à Pascale Malenfant malenfantp@cssdm.gouv.qc.ca pour effectuer une demande de stage. Votre courriel doit contenir les informations suivantes :

- Votre prénom et nom
- Les coordonnées où vous joindre (courriel et téléphone)
- Le programme dans le cadre duquel vous effectuez votre stage
- La durée du stage
- La date de début et la date de fin du stage
- L'horaire du stage
- La documentation fournie par votre maison d'enseignement expliquant les modalités du stage, les évaluations à effectuer, les tâches à accomplir, etc.
- Votre CV et, si souhaité, une lettre de présentation
- La date limite à laquelle vous avez besoin d'une réponse de l'établissement concernant votre demande (donner un délai d'au moins une semaine).

Ces informations permettent au répondant du CSSDM de transmettre votre demande au personnel susceptible de vous accueillir pour votre stage et à ce personnel d'avoir toutes les informations en main pour bien analyser votre demande et y répondre.

Si vous n'avez pas de retour de l'établissement avant la date limite indiquée dans votre courriel, vous pouvez considérer que l'établissement n'est pas en mesure de donner suite à votre demande et poursuivre vos recherches.

Entente et évaluation de stage

Vous êtes responsable de transmettre les documents exigés par votre maison d'enseignement pour conclure votre entente de stage et pour votre évaluation à votre accompagnatrice ou accompagnateur. Il ou elle s'assurera de le remplir et les signer selon les modalités prévues par votre maison d'enseignement.

À savoir en vue de votre entrée en stage au CSSDM

Vérification des antécédents judiciaires et des fonctions exercées en milieu scolaire

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, les centres de services scolaires doivent s'assurer que les personnes qui œuvrent auprès de ses élèves mineurs et celles régulièrement en contact avec eux n'ont pas d'antécédents judiciaires en lien avec leurs fonctions au sein du centre de services scolaire et qu'ils n'ont pas eu un comportement pouvant faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves, dans le cadre de fonctions exercées en milieu scolaire.

Ces dispositions ont pour but d'assurer la sécurité et l'intégrité des élèves et des employés dans les établissements, créant ainsi une nouvelle culture de vérification des antécédents judiciaires au sein du secteur de l'éducation au Québec. Il est important de comprendre que l'objectif de ces mesures n'est pas d'exclure de la vie scolaire tout individu ayant des antécédents judiciaires. Cette situation ne surviendra que dans le cas où ces antécédents soient incompatibles avec les fonctions ou tâches qui seraient confiées à la personne par l'établissement.

Ainsi, il est obligatoire de remplir le formulaire de *Déclaration relative aux antécédents judiciaires (T157)* **avant votre entrée au CSSDM en tant que stagiaire**. Le formulaire peut être transmis par courrier interne ou par courriel. Ce formulaire doit vous être transmis par votre accompagnatrice ou accompagnateur. N'hésitez pas à le lui demander.

Formulaire d'engagement de la personne stagiaire

Avant ou lors de votre entrée au CSSDM en tant que stagiaire, vous devrez remplir le formulaire d'engagement de la personne stagiaire (T230).

Ce formulaire constitue :

- Un engagement de votre part à respecter :
 - le code d'éthique en vigueur au CSSDM;
 - les encadrements légaux relatifs à la laïcité dans le réseau de l'éducation;
 - les encadrements liés à la protection des renseignements personnels auxquels vous pourriez avoir accès pendant votre stage;
 - les directives liées à la sécurité de l'information dans votre utilisation des outils informatiques qui seront mis à votre disposition ou auxquels vous aurez accès;
- Une attestation que vous aurez pris connaissance de la *Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique* du CSSDM.

Ce formulaire doit vous être transmis par votre accompagnatrice ou accompagnateur. N'hésitez pas à le lui demander.

Matériel et accès informatiques

Votre accompagnatrice ou accompagnateur est responsable de faire les demandes pour l'obtention du matériel et des accès informatiques dont vous aurez besoin lors de votre stage. Au terme de votre stage, tout le matériel informatique doit être rendu et vos accès informatiques seront automatiquement retirés.

Joins-toi à nous pour faire LA différence

Votre stage marque la fin de vos études dans votre domaine?

Dès que vous avez la certitude que vous obtiendrez votre diplôme d'études, **postulez dans la section *Carrières/Offres d'emploi de notre site Web* pour devenir agente ou agent de correction de langage** (si vous détenez votre baccalauréat) **ou encore orthophoniste** (si vous détenez votre maîtrise).

Consultez également la section [Travailler au CSSDM](#) pour prendre connaissance des témoignages de nos ambassadeurs, découvrir pourquoi choisir le CSSDM, en savoir plus sur notre processus de sélection ou consulter la foire aux questions.